

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° CF55

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,  
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell et M. Nilor

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	+142 000 000 <i>0</i>	0 <i>0</i>	+142 000 000 <i>0</i>	0 <i>0</i>
Handicap et dépendance	-142 000 000	0	-142 000 000 <i>0</i>	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative <i>dont titre 2</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	0	0	0	0
<b>SOLDE</b>	0		0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La crise sanitaire a conduit à une baisse des revenus des ménages et à la perte d'emploi de nombreux travailleurs précaires. Les effets en chaîne risquent de prolonger cette situation pendant plusieurs années, comme toutes les précédentes crises économiques. La France pourrait ainsi compter 1 million de pauvres en plus d'ici à cinq ans, comme cela s'est produit après la crise financière de 2008.

La pauvreté a déjà augmenté très rapidement. Le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) a crû de 2 % dès fin mars 2020, après deux ans de stagnation.

Afin d'éradiquer la pauvreté conformément à la promesse du président de la République du 13 septembre 2018, cet amendement propose, comme première étape, de relever le montant du RSA au seuil de pauvreté.

Le présent amendement vise à financer l'augmentation de 10 % du RSA à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour un coût estimé par l'Observatoire des inégalités à 1,7 milliard € en année pleine ; soit 142 000 000 euros pour sa mise œuvre pour un mois.

Cet amendement minore de 142 000 000 euros le programme « Handicap et dépendance » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur les actions « Allocations et aides en faveur des personnes handicapées » et « Pilotage du programme et animation des politiques inclusives » et majore de 142 000 000 d'euros le programme « Inclusion sociale et protection des personnes » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action « Prime d'activité et autres dispositifs. »